

**2B**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5.000 euros**  
**Siège social : 293 Rue des Lauriers Roses**  
**ZA des Campveires - Local arrière**  
**84310 MORIERES-LES-AVIGNON**  
**889 755 138 RCS D'AVIGNON**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2025**

Le premier décembre deux mille vingt-cinq, à 9h00, les associés de la Société 2B se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué à l'assemblée par voie électronique en date du 10 novembre 2025

Sont présents :

- Mr BALI Hicham détenteur de deux cents cinquante actions, ci 250 actions.
- Mr BEN MAKHLOUF Youssri, détentrice de deux cents cinquante actions, ci 250 actions.

Le total des actions des associés présents ou représentés est de 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des dirigeants
- Modification des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, prend acte des démissions, à compter de ce jour, de :

- Monsieur BALI Hicham, de ses fonctions de président.
- Monsieur BEN MAKHLOUF Yousri, de ses fonctions de Directeur Général.

En outre, les actionnaires décident de nommer président, en remplacement des dirigeants démissionnaire, Monsieur GUENDOOUZ Samir, né le 5 septembre 1988 à AVIGNON (84), de nationalité française et demeurant au 30 boulevard Longchamp à LE PONTET (84130), qui accepte.

Ce dernier exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée prévue par les dispositions statutaires.

En conséquence l'article 35 des statuts, concernant la nomination des dirigeants est supprimé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**BALI Hicham**  
*Actionnaire*

**BEN MAKHLOUF Youssri**  
*Actionnaire*

**GUENDOZ Samir**  
*Président*